

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY**

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DU RANG 9**

Le conseiller Monsieur André Champagne
A donné un avis de motion de la présentation lors d'une prochaine session de conseil,
d'un règlement concernant les travaux d'infrastructures et d'asphaltage du 9^e Rang et
y pourvoir à l'approbation des deniers nécessaires pour payer le coût de ces travaux.

RÈGLEMENT NUMÉRO 05-2001

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à la session 8 janvier 2001, la
Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley désire se prévaloir des dispositions de la loi
sur les travaux municipaux afin d'effectuer des travaux d'infrastructures et
d'asphaltage dans le rang 9.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur André Champagne, appuyé par
Monsieur Jean-Luc Quirion et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-
Honoré-de-Shenley adopte le règlement suivant ;

ARTICLE 1)

Le conseil décrète par le présent règlement les travaux suivants :

Conformément aux plans et devis préparés par l'ingénieur chargé du projet, Monsieur
Marius Marceau de Groupe GLD Inc., Experts-Conseils concernant les travaux de
préparation, de rechargement et d'asphaltage du 9^{ième} Rang dont la consultation porte
la référence suivante : N.D. 4449-00 sont joints au présent règlement pour en faire
partie intégrante.

ARTICLE 2)

Le conseil autorise une dépense n'excédant pas la somme de 548 900 \$ pour
l'application du présent règlement et pour se procurer cette somme, autorise...

Une somme de 274 449,50 \$ provenant du Fond général répartis sur deux (2)
ans, 2001-2002 ;

Une somme de 164 669,70 \$ provenant du surplus accumulé de l'ancienne
municipalité Paroisse de Saint-Honoré, prélevé sur deux (2) ans, 2001-2002 ;

Et la somme de 109 780,80 \$ provenant d'une taxe spéciale au secteur
concerné, prélevé sur deux (2) ans, 2001-2002 ;

ARTICLE 3)

Afin de pourvoir au paiement de la somme 109 780,80 \$ conformément au tableau du
présent règlement en annexe;

Listes des contribuables :

MATRICULE NOM

7892 81 2070 Champagne Réjean

7892 65 3005 Campeau Daniel

7892 73 0035 Roy Colette
7892 82 2020 Mathieu Marcel
7892 85 8070 Roy Colette
7892 91 8020 Ferme Du Rocher B.M. Inc.
7891 80 4073 Desroches Carol
7891 82 7582 9064-8460 Québec inc.
7894 96 5565 Champagne Alain
7897 49 9972 Leclerc Yvon
7899 21 6555 Longchamps Madeleine
7996 06 1020 Carrier René
7993 60 8065 Quirion Michel
7893 15 0526 Perron Jean-Pierre
7895 87 9090 Roy Claire-Yvette
7896 11 6510 Quirion Emilien
7896 13 8040 Mathieu Lauréat
7896 25 1075 Martin Etienne
7897 24 3570 Leclerc Benoit
7898 24 9500 Lessard Grégoire
7995 74 3025 Les Élevages L.D. Ltée
7999 03 4000 Poulin Victoria
7898 29 2525 Poulin Camille (51%)
7899 22 6085 Poulin Camille (51%)
7993 05 0595 Les Élevages L.D. Ltée
7993 71 3565 Perron Jean-Pierre
7996 73 3565 Lessard Bertrand
7993 76 4055 Ferme Du Rocher B. M. Inc.
7999 71 8046 Poulin Gaston
8095 47 5010 Quirion Jean-Pierre
8097 36 5070 Mathieu Lauréat
7997 65 8090 Leclerc Benoit
7892 25 7060 Roy Luc
7997 00 5020 Bolduc Gaston
7998 71 5035 Patry Jean
7997 08 4080 Mathieu Jimmy
7897 90 7060 Dulac Dany
7795 91 3008 Beaudoin Marcel
7892 89 1555 Quirion Léopold
7892 96 0070 Roy Bertrand
7893 72 7575 Boucher Félix
7893 81 3535 Champagne Gaétan
7893 87 5040 Foley Raynald
7894 93 7040 Ferme Jean-Rock Champagne et
7893 07 9585 Ferme Louray S.E.N.C.
7893 73 4540 Ferme Louray S.E.N.C.
7996 71 4040 Poulin Gildas
7998 78 6550 Lessard Grégoire
7898 20 4515 Lessard Bertrand
7992 78 2040 Ferme Du Rocher B.M. Inc.
7993 17 9080 Ferme Jean-Rock Champagne
7995 78 9000 Paradis Jocelyn
7998 07 5565 Boucher Monique
8094 09 6590 Champagne André
7893 86 6590 Nadeau Louise
7997 50 5090 Quirion Jean-Pierre
7898 16 4085 Gosselin Michel
7894 87 9080 Champagne Laurent
7895 98 6581 Champagne Jacky
7894 11 0075 Quirion Marie-Marthe
7891 81 4106 Veilleux Sylvain
7895 06 9505 Poulin Roger
7996 97 8030 Carrier François

7896 96 2070 Carrier François
7994 75 1085 Quirion Jean-Pierre
7995 07 5000 Quirion Jean-Pierre
7894 16 5050 Ferme Isajack Inc.
7893 13 0500 Lapointe Fernand
7893 94 0570 Thibodeau Gaétan
7896 92 9565 Boucher Jules
7997 73 6540 Champagne Yvette
7996 07 5050 Racine Joël
7896 29 1070 Grondin Marie-Anne
7896 97 7090 Bisson Richard
7891 81 4236 Champagne René

Pour en faire partie intégrante, il est, par le présent règlement imposé et sera prélevé pour l'exercice financier 2001 et 2002, une taxe spéciale suffisante sur tous les immeubles imposables construits ou non situés en bordure du rang 9 ; ou sont effectués les travaux et cette taxe est répartie suivant la valeur imposable de ces immeubles tel qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la session d'ajournement du 12 février 2001.

HELENE POIRIER, MAIRESSE

SOPHIE ST-PIERRE, SEC.-TRES.